

The Conference
Board of Canada



Forte mobilisation, solides résultats

Un guide sur les indicateurs de mobilisation



Table des matières

Introduction

1 Motifs de la mobilisation

11 Indicateurs du guide

Section 1

12 Effets sur la collectivité : définition des effets et des avantages des projets

Section 2

21 Mobilisation communautaire : évaluation du processus de mobilisation

Section 3

28 Lutte contre les changements climatiques : liaison des projets aux objectifs de carboneutralité

Section 4

32 Évaluation

Annexe A

34 Glossaire des termes

Annexe B

35 Ressources relatives à la mobilisation communautaire

Annexe C

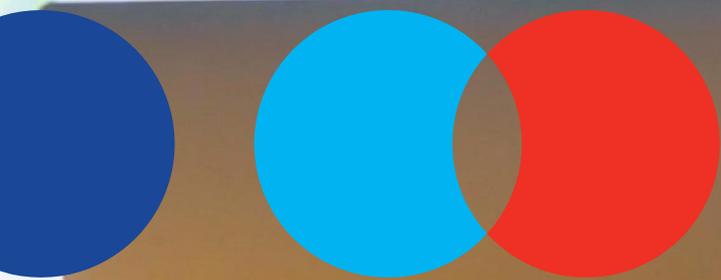
37 Liens avec le GRI et les ODDNU

Annexe D

40 Méthodologie

Introduction

Motifs de la mobilisation



La mobilisation significative, ouverte et transparente des collectivités constitue un aspect essentiel du processus fédéral d'évaluation d'impact au Canada. Les décisions relatives aux grands projets de ressources naturelles ou d'infrastructures peuvent avoir des effets sur la vie quotidienne des habitants des collectivités locales. Une mobilisation communautaire significative permet aux personnes les plus touchées par un projet de participer aux décisions qui les concernent directement.

Mais qu'est-ce qu'une mobilisation communautaire significative? Elle garantit que¹ :

- les personnes qui souhaitent participer aux décisions relatives aux projets ont la possibilité de le faire;
- les collectivités ont accès aux renseignements dont elles ont besoin pour participer en connaissance de cause;
- les observations des collectivités éclairent et influencent les décisions relatives aux projets;
- la mobilisation est inclusive et opportune.

Une mobilisation significative reconnaît que les effets d'un projet ne sont pas seulement environnementaux, mais aussi sociaux, culturels et économiques.

La *Loi sur l'évaluation d'impact*² fédérale exige que les collectivités puissent se mobiliser de manière significative, y compris qu'elles aient des possibilités de participer tout au long du processus d'évaluation. L'évaluation d'impact fédérale suit généralement une série d'étapes similaires, quelles que soient les collectivités concernées.

Cependant, la participation des collectivités autochtones aux évaluations d'impact présente des éléments et des caractéristiques uniques. C'est particulièrement vrai lorsqu'on examine les pratiques de mobilisation d'un promoteur par rapport aux obligations et responsabilités de la Couronne en matière de consultation.



La mobilisation des collectivités est un processus continu entre le promoteur, les intervenants et les titulaires de droits, y compris les membres des collectivités autochtones et non autochtones, les gouvernements autochtones et non autochtones et les organisations non gouvernementales.

1 Agence d'évaluation d'impact du Canada – *fiche d'information Qu'est-ce qu'une participation significative?*

2 *Loi sur l'évaluation d'impact* (L.C. 2019, ch. 28, art. 1), laws-lois.justice.gc.ca/PDF/1-2.75.pdf.

À qui s'adresse ce guide?

- Les **collectivités autochtones**, les **intervenants publics** et les **collectivités locales** susceptibles d'être touchées par un grand projet de développement.
- Les **promoteurs de projets** qui entreprennent des activités de mobilisation dans le cadre des évaluations d'impact fédérales.
- Toute personne élaborant un plan de mobilisation communautaire dans le cadre des processus d'évaluation d'impact fédéraux.

Comment ce guide peut vous aider

Ce guide est un outil destiné à favoriser la réussite des activités de mobilisation communautaire et de participation du public à l'égard des grands projets, dans le cadre du processus d'évaluation d'impact fédéral.

Cet outil vise à aider les collectivités à **choisir les effets des projets et les activités de mobilisation communautaire** dont elles souhaitent assurer le suivi et la surveillance.

Il peut également aider les promoteurs et les collectivités à collaborer plus efficacement, afin de **créer ensemble un plan de mobilisation communautaire** qui facilite une mobilisation significative.

Plus précisément, il fournit une liste de vérification d'indicateurs potentiels que vous pouvez intégrer dans un plan de mobilisation communautaire.



L'application d'un ensemble d'**indicateurs** à un plan de mobilisation communautaire peut contribuer à instaurer la confiance entre les promoteurs et les collectivités. Il facilite l'accord sur les priorités et clarifie les attentes. Il permet également de responsabiliser chacun quant à son rôle dans le processus de mobilisation communautaire.

Ces indicateurs peuvent aider les promoteurs et les collectivités à élaborer conjointement un plan de mobilisation communautaire qui assure le suivi et mesure :

1. les effets et les avantages du projet qui sont importants pour la collectivité;
2. les progrès et l'efficacité des activités de mobilisation communautaire;
3. la contribution du projet aux plans de lutte contre les changements climatiques de la collectivité locale et du pays.

Comment utiliser ce guide

Ce guide est conçu comme un outil permettant d'orienter les décisions relatives aux activités de mobilisation autochtones et communautaires.

Les collectivités et les promoteurs de projets sont encouragés à travailler en collaboration afin de choisir les indicateurs les plus appropriés pour leur plan de mobilisation communautaire.

Les collectivités peuvent collaborer avec les promoteurs pour choisir les indicateurs qui leur importent, en fonction de leurs propres valeurs et besoins de surveillance.

Les indicateurs choisis peuvent ensuite être intégrés dans votre plan de mobilisation communautaire et constituer la base du suivi, de la surveillance et de l'évaluation des activités de mobilisation communautaire.

Par où commencer

Votre collectivité a-t-elle réfléchi aux valeurs les plus importantes? Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous suggérons d'entreprendre un exercice de visualisation communautaire. Nous en parlons plus en détail à la section suivante.

Vos valeurs, votre mobilisation

Les valeurs de votre collectivité constituent le fondement d'un plan de mobilisation efficace. Comprendre les valeurs de votre collectivité vous aidera à cerner les principaux enjeux liés au projet proposé. Il vous aidera également à prioriser les indicateurs dont vous souhaitez assurer le suivi et la mesure, et à quel moment vous souhaitez les mesurer.

Les indicateurs relèvent de trois grands thèmes :



Effets sur la collectivité – définition des effets et des avantages des projets

Ces indicateurs permettent d'assurer le suivi et de mesurer les effets, les avantages, les risques et les possibilités des projets.



Mobilisation communautaire – évaluation du processus de mobilisation

Ces indicateurs permettent d'assurer le suivi et de mesurer les progrès et l'efficacité des activités de mobilisation communautaire.



Lutte contre les changements climatiques – liaison des projets aux objectifs de carboneutralité

Ces indicateurs peuvent être utilisés pour relier les projets aux objectifs de lutte contre les changements climatiques locaux et nationaux.

La vision communautaire est le moteur des valeurs communautaires

Avant de collaborer avec un promoteur ou de passer à travers le processus décrit dans le présent guide, les collectivités devraient idéalement avoir entrepris un exercice de planification ou de vision communautaire. Les collectivités et leurs membres sont les mieux placés pour déterminer leurs visions, priorités, valeurs et besoins à long terme, autant d'éléments essentiels à la définition d'une bonne qualité de vie pour les résidents. De nombreux outils sont disponibles pour élaborer un plan et une vision communautaires.

La mise en place d'un plan et d'une vision communautaires, avec des valeurs clairement exprimées, permet aux collectivités de déterminer ce qui est le plus important lorsqu'elles examinent les effets et les avantages associés à un grand projet, et comment elles souhaitent collaborer avec les promoteurs. Il les aidera également à déterminer la meilleure façon d'utiliser le présent guide, les indicateurs et les étapes à prioriser et en quoi consiste l'objectif final.

Valeurs communautaires

Les collectivités ont des valeurs profondément ancrées. Ces valeurs communautaires liées à la santé et au bien-être humain et environnemental sont au cœur des pratiques exemplaires de mobilisation communautaire. Les collectivités auront des questions et des préoccupations sur les effets d'un projet sur leur bien-être. Vos valeurs éclairent des questions spécifiques sur les effets des projets et les effets cumulatifs propres à chaque collectivité.



Qu'est-ce qu'une collectivité?

Le présent guide utilise le terme « collectivité » dans un sens territorial. Il s'agit d'un réseau de personnes, d'institutions et d'organisations qui interagissent au sein d'une région ou d'un territoire plus petit qu'une forme de gouvernement provincial/territorial. Les collectivités sont caractérisées par leur taille, une forme de gouvernement local, et peuvent inclure des régions, des villes, des cantons, des hameaux, des réserves/zones de peuplement, etc.

Le mode de vie social, économique, environnemental et culturel unique de votre collectivité contribue collectivement à l'épanouissement d'une collectivité et de ses membres. Ces dimensions du bien-être éclairent le choix des indicateurs de votre collectivité :



Social

Criminalité; effets sur la santé de la collectivité (p. ex., toxicomanie, santé mentale et physique); avantages potentiels pour la santé de la collectivité, effets liés au genre (p. ex., violence sexiste et garderies); infrastructures locales et services sociaux.



Économique

Formation et compétences, possibilités d'emploi, progression professionnelle au fil du temps, diversité et inclusion.



Hygiène de l'environnement

Les changements climatiques et la transition vers la carboneutralité, la qualité de l'eau, la qualité de l'air et les effets cumulatifs du développement industriel.



Droits et culture des Autochtones

La terre et l'eau, l'hygiène des aliments et des médicaments traditionnels, les pratiques culturelles et spirituelles.



Comprendre les valeurs communautaires pour éclairer le choix des indicateurs

Chaque collectivité aura une expérience différente du processus d'évaluation d'impact. Et chaque collectivité présentera un degré différent de capacité ou d'expérience en matière de mobilisation. Un projet d'évaluation d'impact peut potentiellement influencer l'une ou l'autre de ces dimensions du bien-être communautaire. Une fois que votre collectivité a défini ses valeurs fondamentales, celles-ci peuvent servir à déterminer les éléments les plus préoccupants quant à la planification, à la conception et aux effets des projets. Votre collectivité peut ensuite dresser un inventaire de ces préoccupations afin d'éclairer et de mesurer des indicateurs spécifiques.

Le processus de mobilisation communautaire peut servir à prioriser les préoccupations et les besoins clés afin de déterminer les indicateurs les plus importants à suivre et à mesurer. Chaque collectivité aura un nombre différent d'indicateurs qu'elle souhaite mesurer. En outre, la collectivité peut vouloir mesurer différents indicateurs à différents stades du projet. Le présent guide aide votre collectivité à exprimer les principaux risques et préoccupations concernant un projet et le processus du promoteur, ce qui permet aux promoteurs d'avoir une idée de l'acceptabilité sociale dont ils disposent pour exercer leurs activités.



Valeurs autochtones

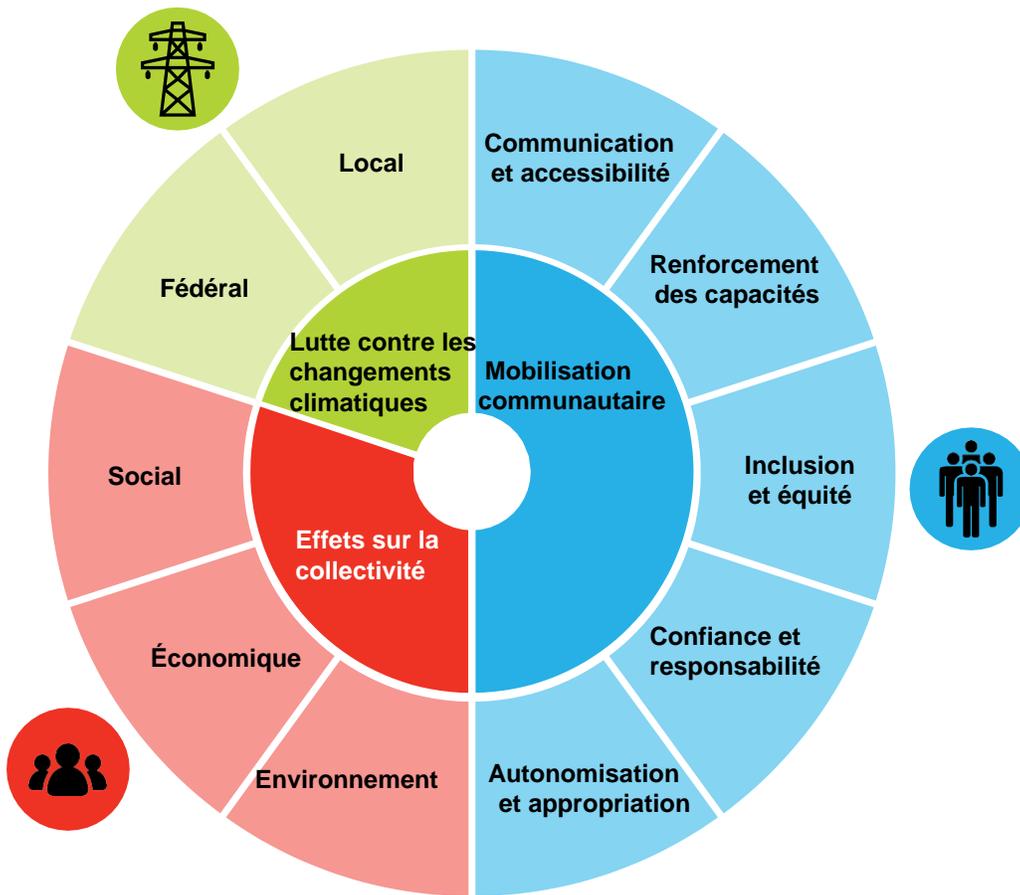
La mobilisation auprès des collectivités autochtones devrait être menée dans un esprit de réconciliation. Elle devrait s'inspirer des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La mobilisation doit être menée en tenant compte des droits ancestraux protégés par la Constitution, des traités historiques et des ententes modernes sur des revendications territoriales. Elle doit également tenir compte d'autres priorités et initiatives fondamentales des Autochtones, telles que les conclusions de l'enquête nationale et le rapport final sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. En outre, la reconnaissance du caractère unique de chaque collectivité facilitera le développement de relations plus fortes et plus significatives tout au long du processus de mobilisation.

Les liens entre les Autochtones et la terre font partie intégrante de la santé et du bien-être communautaires. Les grands projets sont susceptibles d'avoir un impact sur ces valeurs et ces liens, et d'entraver les activités traditionnelles et les droits constitutionnels. Les systèmes de connaissances des Autochtones ont leur propre espace, et les pratiques exemplaires suggèrent qu'ils soient valorisés pour la contribution inhérente qu'ils apportent à la conception des projets et aux évaluations environnementales.

Remarque : Pour plus de renseignements sur les priorités et les initiatives autochtones, veuillez consulter la liste des ressources à l'annexe B.

La roue des indicateurs de mobilisation est une représentation graphique des trois grands thèmes des indicateurs et de leurs sous-sections. (Voir la pièce à l'appui 1.) Chaque sous-section fournit une liste d'indicateurs potentiels à inclure dans votre plan de mobilisation communautaire.

Pièce à l'appui 1 Roue des indicateurs de mobilisation



Source : Le Conference Board du Canada.

Pratiques exemplaires en matière de mobilisation communautaire

Le guide part du principe que les promoteurs et les collectivités travailleront en collaboration pour élaborer des plans de mobilisation communautaire fondés sur des pratiques exemplaires bien établies, notamment :

1. une mobilisation rapide et fréquente, tout au long du cycle de vie du projet;
2. le plan de mobilisation communautaire du projet est conçu et élaboré en collaboration entre le promoteur et la collectivité au début de l'étape préparatoire du processus d'évaluation d'impact (ou plus tôt);
3. les collectivités autochtones ont la possibilité :
 - de co-concevoir des plans et des études de protection et de surveillance de l'environnement et de la culture fondés sur le savoir autochtone;
 - d'établir des protocoles de consultation et de mobilisation;
 - de définir le rythme et le calendrier des activités de mobilisation et veiller à ce que les activités de mobilisation ne coïncident pas avec les activités culturelles;
4. le promoteur a collaboré avec la collectivité pour désigner un agent de liaison communautaire et, dans la mesure du possible, créer un comité consultatif communautaire pouvant représenter les intérêts de la collectivité;
 - Dans certains cas, cela comprendra également des sous-comités consultatifs, afin de s'assurer que toutes les voix de la collectivité ont la possibilité d'être entendues;
5. les promoteurs s'engagent à répondre de manière significative aux préoccupations de la collectivité concernant les effets du projet;
6. le promoteur et la collectivité s'engagent à communiquer de manière respectueuse et en temps voulu.

La mobilisation au cours de l'étape préparatoire aide les promoteurs à déterminer les besoins de la collectivité en matière de surveillance à long terme et à les intégrer dans la conception du projet. C'est également l'occasion de déterminer les ressources et le financement dont les collectivités peuvent avoir besoin pour participer pleinement au processus d'évaluation d'impact.

Remarque : Pour plus de renseignements sur les pratiques exemplaires en matière de mobilisation communautaire et sur les programmes de financement visant à soutenir la participation au processus d'évaluation d'impact, veuillez consulter la liste des ressources à l'annexe B.



La mobilisation doit commencer le plus tôt possible afin d'instaurer un climat de confiance entre les promoteurs et les collectivités, de promouvoir un sentiment de collaboration, de responsabilisation communautaire et d'appropriation. Un dialogue précoce et continu qui répond aux préoccupations communautaires renforce la confiance dans l'évaluation du projet et le processus d'approbation réglementaire.

Quand utiliser le présent guide?

Les activités de mobilisation communautaire commencent généralement pendant l'étape préparatoire d'une évaluation d'impact fédérale et se poursuivent tout au long du processus. (Voir la pièce à l'appui 2.)

Mais les pratiques exemplaires en matière de mobilisation des collectivités suggèrent que la **mobilisation devrait se poursuivre tout au long du cycle de vie du projet.**

Les promoteurs de projets et les collectivités sont encouragés à **élaborer conjointement des plans de mobilisation communautaire qui couvrent la durée de vie d'un projet.**

Un grand nombre des indicateurs figurant dans le guide peuvent s'appliquer à plusieurs étapes d'un projet : l'étape préparatoire et de la conception, l'étape de l'étude d'impact, l'étape de l'évaluation d'impact et l'étape post-décisionnelle. L'étape post-décisionnelle comprend la construction, l'exploitation et la clôture du cycle de vie d'un projet. Cela comprend notamment la surveillance continue des effets d'un projet.

Il est également utile de réévaluer périodiquement le plan de mobilisation communautaire et les indicateurs choisis pour le plan tout au long du cycle de vie du projet, afin de s'assurer que le plan continue de refléter les préoccupations environnementales, culturelles, sociales et économiques de la collectivité.

Pièce à l'appui 2

Cinq étapes du processus d'évaluation d'impact fédéral



Ce qu'il faut garder à l'esprit

- Les orientations fournies par le présent guide **ne constituent pas une exigence réglementaire supplémentaire.** Il s'agit d'un outil destiné à favoriser la réussite des activités de mobilisation communautaire, dans le cadre du processus d'évaluation d'impact fédéral.
- Le guide propose une liste exhaustive d'indicateurs. **Tous les indicateurs ne s'appliquent pas à tous les projets.** Les collectivités devraient collaborer avec les promoteurs de projets pour **choisir les indicateurs qui leur importent.**
- La **mobilisation communautaire devrait se poursuivre tout au long du cycle de vie du projet.** Dans cette optique :
 - il faudrait examiner les plans et les indicateurs de mobilisation communautaire régulièrement afin de s'assurer qu'ils continuent à répondre aux besoins des collectivités au fur et à mesure de l'évolution du projet;
 - il peut être opportun d'examiner le choix des indicateurs en fonction de l'évolution de la situation.

Introduction | Le Conference Board du Canada
Sources : Agence d'évaluation d'impact du Canada; le Conference Board du Canada

Indicateurs du guide

Il s'agit de la partie principale de l'exercice : le choix des indicateurs. Il y a trois sections d'indicateurs :



**Effets sur la collectivité –
définition des effets et des
avantages des projets**



**Mobilisation
communautaire –
évaluation du processus
de mobilisation**



**Lutte contre les changements
climatiques – liaison des projets
aux objectifs de carboneutralité**

Chaque section d'**indicateurs** comprend des sous-sections. Chaque **sous-section** comprend une liste d'indicateurs potentiels que vous pouvez choisir d'inclure dans votre plan de mobilisation communautaire.

Les indicateurs sont accompagnés d'une suggestion de **mesure** pour vous aider à en évaluer le rendement. Vous pouvez adopter ou adapter les mesures aux besoins spécifiques de votre collectivité.

Les **demandes de clarification** vous demandent de réfléchir aux raisons de vos résultats et aux questions logiques à poser dans votre relation avec un promoteur.

La **section 4** vous indique ce qu'il faut faire avec les indicateurs que vous avez choisis.



À garder à l'esprit

Lors du choix des indicateurs, posez-vous les questions suivantes :

- Quelles sont les priorités et la vision de votre collectivité pour son bien-être à long terme?
- Dans quelle mesure votre collectivité souhaite-t-elle participer aux activités de mobilisation?

Section 1

Effets sur la collectivité : définition des effets et des avantages du projet





Ces indicateurs peuvent être utilisés pour assurer le suivi des effets, des avantages, les risques et les possibilités des projets que la collectivité désigne comme des priorités aux fins de la surveillance.

Ils se répartissent en trois sous-sections :

- A** Bien-être communautaire et social
- B** Bien-être économique
- C** Bien-être environnemental

Rappelez-vous les cinq étapes de l'évaluation

Les cinq étapes d'une évaluation d'impact fédérale sont les suivantes :

Étape préparatoire, étape de l'étude d'impact, étape de l'évaluation d'impact, étape de la prise de décision et étape post-décisionnelle. L'étape post-décisionnelle comprend la construction, l'exploitation et la clôture d'un projet. Cela comprend notamment la surveillance continue des effets d'un projet.



A Bien-être communautaire et social

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Effets/avantages sociaux (bien-être social)	<p>Le promoteur consulte de manière adéquate la collectivité sur les effets/avantages suivants du projet pour la collectivité et le bien-être social. (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • effets sur la santé communautaire; • effets/avantages liés au genre; • effets sur les groupes marginalisés; • aliments et activités traditionnels; • effets sur les services sociaux; • services d'incendie; • services ambulanciers; • planification d'urgence et intervention en cas de catastrophe; • infrastructure locale (p. ex., les routes, le téléphone et les ponts); • parcours de déplacement; • eau potable; • disponibilité des logements; • atouts/possibilités en matière de loisirs; • formation professionnelle et éducation; • possibilités de mobilisation, de suivi et d'emploi dans le cadre du projet; • prix de l'énergie, coût/abordabilité du chauffage domestique; • autres effets/avantages pertinents mis en évidence par la collectivité. 	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord (Notez séparément les réponses qui s'appliquent.)</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle de l'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi votre collectivité pense-t-elle cela? • Quand est-elle consultée? • Comment se déroulent les consultations? • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité? • Comment ces effets/avantages seront-ils mesurés et surveillés?
Effets cumulés (bien-être social)	<p>Les consultations menées par le promoteur à l'égard des effets cumulatifs sur le bien-être communautaire et social sont adéquates.</p>	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité? • Comment ces effets seront-ils mesurés et surveillés?
Contribution de la collectivité (bien-être social)	<p>Le promoteur tient compte des observations de la collectivité dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la planification et la conception du projet; • l'étude d'impact; • l'évaluation d'impact; • les plans d'atténuation; • les plans de gestion adaptative; • les plans de surveillance; • la clôture du projet. 	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord (pour chacun)</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas? • À quoi ressemble une intégration significative?
Compréhension communautaire (bien-être social)	<p>Les effets/avantages communautaires et sociaux du projet sont compris par la collectivité.</p>	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas? • Comment ces éléments seront-ils mesurés et surveillés?
Acceptation par la collectivité (bien-être social)	<p>Les effets/avantages du projet sont acceptables pour la collectivité.</p>	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas?



Droits et culture des Autochtones

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Effets cumulés (bien-être des Autochtones)	Le promoteur mène des consultations adéquates quant aux répercussions cumulatives sur les droits des Autochtones et sur le bien-être communautaire et culturel, y compris sur les pratiques traditionnelles et l'utilisation des terres.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quand est-elle consultée? • Comment se déroulent les consultations? • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité? • Comment ces effets/avantages seront-ils mesurés et surveillés?
Évaluation des droits	Le promoteur a mené des consultations adéquates auprès de la collectivité quant à l'évaluation d'impact sur les droits des Autochtones.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quand est-elle consultée? • Comment se déroulent les consultations? • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité?
Évaluation d'impact culturel	Le promoteur a mené des consultations adéquates auprès de la collectivité quant à l'évaluation de l'impact culturel.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quand est-elle consultée? • Comment se déroulent les consultations? • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité?
Évaluation archéologique	Le promoteur a mené des consultations adéquates auprès de la collectivité quant à l'évaluation archéologique.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quand est-elle consultée? • Comment se déroulent les consultations? • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité?
Compréhension des plans d'atténuation relatifs aux droits des Autochtones	Les plans d'atténuation relatifs aux droits des Autochtones du promoteur sont compris par la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas? • Comment le promoteur et la collectivité peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?
Acceptation des plans d'atténuation des droits des Autochtones	Les plans d'atténuation relatifs aux droits des Autochtones du promoteur sont acceptables pour la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Comment ces plans seront-ils mesurés et surveillés?
Compréhension des plans d'atténuation des effets culturels autochtones	Les plans d'atténuation des effets culturels du promoteur sont compris par la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas? • Comment le promoteur et la collectivité peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?

(suite...)

Acceptation des plans d'atténuation des effets culturels autochtones	Les plans d'atténuation d'impact culturel du promoteur sont acceptables pour la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Comment ces plans seront-ils mesurés et surveillés?
		Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	
Compréhension des plans de surveillance des droits des Autochtones	Les plans de surveillance des droits des Autochtones du promoteur sont compris par la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas? • Comment le promoteur et la collectivité peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?
		Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	
Acceptation des plans de surveillance des droits des Autochtones	Les plans de surveillance des droits des Autochtones du promoteur sont acceptés par la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Comment ces plans seront-ils mesurés et surveillés?
		Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	
Compréhension des plans de surveillance des effets sur la culture autochtone	Les plans de surveillance des effets sur la culture autochtone du promoteur sont compris par la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas? • Comment le promoteur et la collectivité peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?
		Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	
Acceptation des plans de surveillance des effets sur la culture autochtone	Les plans de surveillance des effets sur la culture autochtone du promoteur sont acceptés par la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Comment ces plans seront-ils mesurés et surveillés?
		Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	



B

Bien-être économique

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Effets/avantages économiques	<p>Le promoteur mène des consultations adéquates auprès de la collectivité quant aux effets/avantages économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> accès équitable aux emplois; formation professionnelle et éducation; possibilités de mobilisation, de surveillance et d'emploi dans le cadre du projet; équilibre entre les emplois à temps plein et les emplois à temps partiel, et entre les emplois locaux et le travail par navette; avantages économiques durables à long terme; autres effets/avantages pertinents mis en évidence par la collectivité. 	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord (Évaluez séparément chaque élément qui s'applique.)</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi votre collectivité pense-t-elle cela? Quand est-elle consultée? Comment se déroulent les consultations? Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité? Comment ces effets/avantages seront-ils mesurés et surveillés?
Compréhension de la collectivité (bien-être économique)	Les effets/avantages économiques associés au projet sont compris par la collectivité.	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. En cas de désaccord, pourquoi pas? Comment le promoteur et la collectivité peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?
Acceptation par la collectivité (bien-être économique)	Les effets/avantages économiques sont acceptables pour la collectivité.	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Comment les résultats seront-ils mesurés et surveillés?
Compréhension des plans d'embauche et d'approvisionnement locaux	Les plans d'embauche et d'approvisionnement locaux du promoteur sont compris par la collectivité.	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. En cas de désaccord, pourquoi pas? Comment le promoteur et la collectivité peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?
Acceptation des plans d'embauche et d'approvisionnement locaux	Les plans d'embauche et l'approvisionnement locaux du promoteur sont acceptables pour la collectivité.	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. En cas de désaccord, pourquoi pas? Comment les résultats seront-ils mesurés et surveillés? Ces plans sont-ils réalisés après la prise de décision? Pourquoi ou pourquoi pas?

(suite...)

Répartition des avantages économiques	La collectivité comprend comment les avantages économiques du projet sont répartis entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les collectivités.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact et de l'évaluation d'impact, ou pendant les négociations des ententes sur les avantages pour les collectivités (EAC) et des ententes sur les effets et les avantages (EEA).	• Pourquoi? Expliquez votre résultat.
Répartition des rentes économiques	La collectivité comprend comment les rentes économiques (p. ex., les redevances et les impôts) du projet sont réparties entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux/territoriaux et les collectivités.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact et de l'évaluation d'impact, ou pendant les négociations des ententes sur les avantages pour les collectivités (EAC) et des ententes sur les effets et les avantages (EEA).	• Pourquoi? Expliquez votre résultat.

C Bien-être environnemental

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Effets/avantages économiques	Le promoteur consulte de manière adéquate la collectivité sur les effets/bénéfices environnementaux suivants : (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.) <ul style="list-style-type: none"> • pollution atmosphérique; • pollution de l'eau et utilisation responsable de l'eau; • pollution sonore et lumineuse; • économie d'énergie; • réduction des déchets ou systèmes circulaires³; • autres effets/avantages pertinents mis en évidence par la collectivité. 	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord (Évaluez séparément chaque élément qui s'applique.) Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi votre collectivité pense-t-elle cela? • Quand est-elle consultée? • Comment se déroulent les consultations? • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité? • Comment ces effets/avantages seront-ils mesurés et surveillés?
Effets environnementaux cumulatifs	Le promoteur mène des consultations adéquates auprès de la collectivité sur les effets environnementaux cumulés.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité?

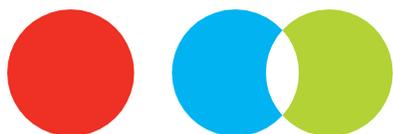
(suite...)

 **Section 1 Effets sur la collectivité**
3 Les systèmes circulaires sont des systèmes où rien ne se perd. Tout est réutilisé, réparé, remis à neuf, réusiné, réutilisé ou recyclé. La mise au rebut est une solution de dernier recours.

Observations de la collectivité (bien-être environnemental)	<p>Le promoteur tient compte des observations de la collectivité à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planification et conception du projet; • étude d'impact environnementale; • évaluation des effets environnementaux; • plans d'atténuation; • plans de gestion adaptative; • plans de surveillance; • clôture du projet. 	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord (Pour chacun.)</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Qu'est-ce qu'une intégration significative pour la collectivité?
Compréhension de la collectivité (bien-être environnemental)	<p>Les effets/avantages environnementaux du projet sont compris par la collectivité.</p>	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Comment ces éléments seront-ils mesurés et surveillés?
Acceptation de la collectivité (bien-être environnemental)	<p>Les effets/bénéfices environnementaux du projet sont acceptés par la collectivité.</p>	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, comment la collectivité et le promoteur peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?
Compréhension des plans d'atténuation des effets sur l'environnement	<p>Les plans d'atténuation des effets environnementaux du promoteur sont compris par la collectivité.</p>	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Comment ces éléments seront-ils mesurés et surveillés?
Acceptation des plans d'atténuation des effets environnementaux	<p>Les plans d'atténuation des effets environnementaux du promoteur sont acceptés par la collectivité.</p>	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, comment la collectivité et le promoteur peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?
Compréhension des plans de gestion adaptative de l'environnement	<p>Les plans de gestion adaptative de l'environnement du promoteur sont compris par la collectivité.</p>	<p>Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord</p> <p>Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Comment ces éléments seront-ils mesurés et surveillés?

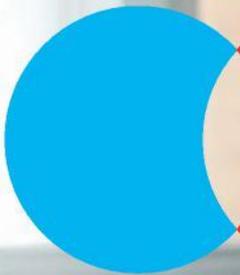
(suite...)

Acceptation des plans de gestion adaptative de l'environnement	Les plans de gestion adaptative de l'environnement du promoteur sont acceptés par la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi? Expliquez votre résultat.• En cas de désaccord, comment la collectivité et le promoteur peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?
Compréhension des plans de surveillance de l'environnement	Les plans de surveillance environnementale du promoteur sont compris par la collectivité.	Tout à fait d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt pas d'accord/pas d'accord/pas du tout d'accord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi? Expliquez votre résultat.• Comment ces éléments seront-ils mesurés et surveillés?
Acceptation des plans de surveillance environnementale	Les plans de surveillance environnementale du promoteur sont acceptables pour la collectivité.	Tout à fait d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt pas d'accord/pas d'accord/pas du tout d'accord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi? Expliquez votre résultat.• En cas de désaccord, comment la collectivité et le promoteur peuvent-ils parvenir à une compréhension mutuelle?



Section 2

Mobilisation communautaire : évaluation du processus de mobilisation



Ces indicateurs peuvent être utilisés pour assurer le suivi et la surveillance du processus de mobilisation communautaire.

Ils sont répartis en cinq sous-sections :

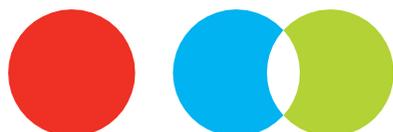
- A** Autonomisation, appropriation et mobilisation significative
- B** Confiance et responsabilité
- C** Inclusion et équité
- D** Renforcement des capacités/formation relative à la mobilisation
- E** Communication et accessibilité



À garder à l'esprit

Lors du choix des indicateurs, posez-vous les questions suivantes :

- Quelles sont les priorités et la vision de votre collectivité pour son bien-être à long terme?
- Dans quelle mesure votre collectivité souhaite-t-elle participer aux activités de mobilisation?





A

Autonomisation, appropriation et mobilisation significative

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Élaboration conjointe du plan de mobilisation	La collectivité se sent habilitée à élaborer le plan de mobilisation en collaboration avec le promoteur.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez à l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Dans la négative, s'agit-il d'une question de capacité? (Voir « Renforcement des capacités/formation »)
Observations des sous-groupes	Le promoteur obtient des observations adéquates des sous-groupes de la collectivité à l'égard du plan de mobilisation.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez à l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi? • Qu'entend-on par des observations adéquates des sous-groupes de la collectivité?
Attentes relatives au plan de mobilisation	Le plan de mobilisation répond aux attentes de la collectivité en matière de participation.	Autonomiser/collaborer/participer/consulter/informer (Consultez l'annexe B pour le lien vers le spectre de mobilisation de l'IAP2.) Contrôlez à l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quel niveau de participation la collectivité souhaite-t-elle? • Quel niveau de participation les capacités et les compétences de la collectivité permettent-elles? (Consultez « Renforcement des capacités/formation ».)
Attentes en matière de surveillance	Les plans de surveillance répondent aux attentes de la collectivité en matière de participation.	Autonomiser/collaborer/participer/consulter/informer (Consultez l'annexe B pour le lien vers le spectre de mobilisation de l'IAP2.) Contrôlez pendant les étapes de l'évaluation d'impact, de la prise de décision et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quel niveau de participation la collectivité souhaite-t-elle? • Quel niveau de participation les capacités et les compétences de la collectivité permettent-elles? (Consultez « Renforcement des capacités/formation ».)
Capacité du promoteur	Les attentes de la collectivité en matière de mobilisation correspondent à la capacité de mobilisation du promoteur.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quelle est la capacité de mobilisation du promoteur?
Intégration des observations de la collectivité	Les observations de la collectivité sont intégrées de manière efficace dans la planification et la conception du projet à toutes les étapes de son cycle de vie (le cas échéant).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Qu'est-ce qu'une intégration efficace dans la collectivité?

Connaissances autochtones

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Connaissances autochtones	Le savoir autochtone est intégré de manière efficace dans la planification et la conception du projet à toutes les étapes de son cycle de vie (le cas échéant).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Qu'est-ce qu'une intégration efficace dans la collectivité?

B Confiance et responsabilité

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Confiance	Classer le niveau de confiance entre le promoteur et la collectivité. (Remarque : Le promoteur et la collectivité peuvent répondre à cet indicateur.)	Échelle de 1 à 5 Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation et assurez le suivi dans le temps.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Si la confiance est faible, comment la renforcez-vous?
Cohérence du promoteur	Le promoteur mobilise la collectivité de manière cohérente et opportune.	Toujours/la plupart du temps/quelquefois/rarement Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation et assurez le suivi dans le temps.	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui est opportun et cohérent pour la collectivité? • Si c'est quelquefois ou rarement, pourquoi?
Cohérence communautaire	La collectivité répond au promoteur en temps voulu et de manière cohérente. (Remarque : Le promoteur peut répondre à cet indicateur.)	Toujours/la plupart du temps/quelquefois/rarement Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation et assurez le suivi dans le temps.	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui est opportun et cohérent pour le promoteur? • Si c'est quelquefois ou rarement, pourquoi? • (Remarque : S'il s'agit d'une question de capacité communautaire, consultez la section D ci-dessous sur le renforcement des capacités/formation relative à la mobilisation.



C

Inclusion et équité

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Groupes minoritaires	Le plan de mobilisation intègre de manière adéquate des stratégies visant à mobiliser les groupes marginalisés et minoritaires (p. ex., les femmes, les personnes non binaires, les Autochtones, les personnes LGBTQ+, les personnes handicapées, les minorités visibles).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quelles sont les stratégies adéquates pour mobiliser ces groupes? • Ces stratégies sont-elles mises en œuvre au cours des cinq étapes de l'évaluation d'impact?
Les plus touchés	Le plan de mobilisation intègre de manière adéquate des stratégies visant à mobiliser les membres de la collectivité les plus touchés par le projet.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quelles sont les stratégies adéquates pour mobiliser ces groupes? • Ces stratégies sont-elles réalisées tout au long des cinq étapes de l'évaluation?
Représentation diversifiée	L'équipe de mobilisation du promoteur comprend une représentation diversifiée (p. ex., des femmes, des personnes non binaires, des autochtones, des personnes handicapées, des minorités visibles).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quel est le pourcentage pour tout ce qui s'applique?
Diversité des agents de liaison communautaires	Les agents de liaison communautaires du promoteur reflètent la diversité de la collectivité.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quel est le pourcentage pour tout ce qui s'applique?
Diversité du comité consultatif	Le comité consultatif reflète la diversité de la collectivité, y compris les personnes les plus touchées par le projet.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quel est le pourcentage pour tous les sous-groupes qui s'appliquent?
Élimination des obstacles	Le plan de mobilisation comprend des stratégies visant à éliminer les obstacles à la participation (p. ex., les personnes en situation de handicap ou confrontées à d'autres obstacles sociaux, culturels ou économiques).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • Quelles sont les stratégies appropriées pour éliminer ces obstacles? • Ces stratégies sont-elles réalisées tout au long des cinq étapes de l'évaluation?

Inclusion des sous-groupes autochtones

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Représentation des sous-groupes autochtones	Le plan de mobilisation de la collectivité prend en compte de manière adéquate les besoins en matière de mobilisation : <ul style="list-style-type: none"> • aînés; • représentants autochtones élus; • chefs héréditaires; • chasseurs et trappeurs; • cueilleurs; • femmes; • membres de la collectivité; • adolescents et jeunes adultes; • d'autres groupes au sein de la collectivité. 	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord (Pour chacun.) Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • À quoi ressemble la prise en compte des besoins de mobilisation de ces groupes?

D Renforcement des capacités/formation relative à la mobilisation

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Capacité de la collectivité	Une évaluation de la capacité et de la préparation de la collectivité à participer au processus de mobilisation communautaire a été réalisée.	Oui/non/sans objet Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la négative, pourquoi pas? • Comment la collectivité et le promoteur peuvent-ils collaborer à l'évaluation?
Obstacles existants	Il existe des défis/obstacles qui doivent être relevés.	Oui/non Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'affirmative, expliquez votre résultat. • Comment ces questions peuvent-elles être abordées?
Formation	Il existe des possibilités de formation adéquates pour le processus de mobilisation.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de désaccord, pourquoi pas? • Qu'est-ce qui semble adéquat pour la collectivité?
Financement des capacités	La collectivité a besoin d'un soutien financier, d'une expertise technique ou de ressources techniques pour participer de manière efficace et significative au processus de mobilisation.	Oui/non Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'affirmative, quel est le financement ou l'expertise disponible? • Des dispositions ont-elles été prises pour fournir un financement ou une expertise? • Consultez l'annexe B pour les liens vers les programmes d'aide financière aux participants de l'AEIC



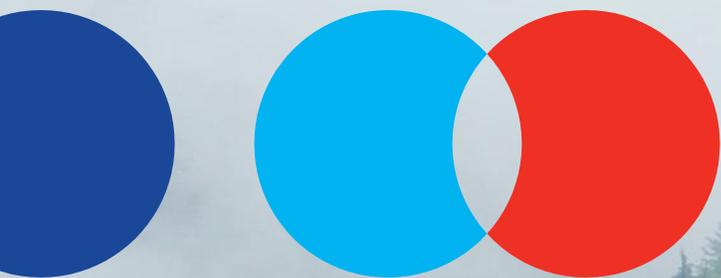
E

Communication et accessibilité

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Définition du projet	Le projet et son objectif sont clairement définis.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation et assurez le suivi dans le temps.	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Quels sont les efforts déployés par le promoteur pour expliquer le projet de différentes manières et par différents moyens (p. ex., cartes, vidéos ou simulations informatiques)?
Suffisamment informé	La collectivité et ses sous-groupes sont adéquatement informés au sujet du projet par le promoteur.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation et assurez le suivi dans le temps.	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. À quoi ressemble le fait d'être suffisamment informé?
Communication bidirectionnelle (collectivité)	La collectivité évalue le niveau de mobilisation bidirectionnelle avec le promoteur.	Échelle de 1 à 5 Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation et assurez le suivi dans le temps.	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Si elle est faible, pourquoi?
Communication bidirectionnelle (promoteur)	Le promoteur évalue le niveau de mobilisation bidirectionnelle avec la collectivité.	Échelle de 1 à 5 Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation et assurez le suivi dans le temps.	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Si elle est faible, pourquoi? (Remarque : S'il s'agit d'une question de capacité communautaire, consultez la section D ci-dessus sur le renforcement des capacités/formation relative à la mobilisation).
Rapports en langage clair	Les documents et rapports relatifs au projet sont fournis à l'avance et en langage clair.	Toujours/la plupart du temps/quelquefois/rarement Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Si c'est quelquefois ou rarement, pourquoi?
Présentations en langage clair	Des présentations sur le projet sont effectuées en langage clair (p. ex., lors de réunions, de séances de consultation publique).	Toujours/la plupart du temps/quelquefois/rarement Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Si c'est quelquefois ou rarement, pourquoi?
Traduction	Les documents et rapports relatifs au projet sont traduits dans la langue des membres de la collectivité locale.	Toujours/la plupart du temps/quelquefois/rarement Contrôler aux cinq étapes de l'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Si c'est quelquefois ou rarement, pourquoi?
Obstacles techniques	Le plan de mobilisation comprend des stratégies visant à surmonter les obstacles techniques à la mobilisation (p. ex., un accès lent ou inexistant à l'Internet).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant l'étape préparatoire (ou plus tôt).	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Ces stratégies sont-elles réalisées tout au long des cinq étapes de l'évaluation? Pourquoi ou pourquoi pas?
Rétroaction opportune	Les résultats de la mobilisation et la rétroaction sont disponibles de manière accessible et opportune.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les cinq étapes de l'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi? Expliquez votre résultat. Qu'entend-on par « accessible » et « opportun »?

Section 3

Lutte contre les changements climatiques : liaison des projets aux objectifs de carboneutralité





La capacité du Canada à respecter ses obligations internationales en matière de climat en réduisant les émissions et en passant à une économie carboneutre est importante à la fois pour les collectivités et les promoteurs.

Un nouveau projet d'envergure peut avoir un impact sur les objectifs de la collectivité locale en matière de carboneutralité et, à son tour, sur les plans d'action provinciaux/territoriaux⁴ et nationaux de lutte contre les changements climatiques. Un dialogue au niveau local entre les promoteurs et les collectivités est nécessaire pour promouvoir des mesures de collaboration en vue d'atteindre la carboneutralité.

Les indicateurs suivants se répartissent en deux sous-sections :

A

Plans de lutte contre les changements climatiques et objectifs de carboneutralité des collectivités locales

B

Plans de lutte contre les changements climatiques et objectifs de carboneutralité fédéraux

⁴ Pour les plans de lutte contre les changements climatiques provinciaux/territoriaux, veuillez consulter les règlements pertinents.



À garder à l'esprit

Les émissions ne sont peut-être pas une priorité pour toutes les collectivités. Certaines collectivités rurales, isolées et nordiques ont été exclues du développement socio-économique. Pour ces collectivités, d'autres priorités s'imposent. Les questions relatives à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la fourniture de services sociaux et d'infrastructures adéquats, ainsi qu'à la création d'emplois et au développement économique seront d'une importance cruciale.

Soyez réaliste quant aux priorités et aux capacités de votre collectivité. Certaines d'entre elles, voire aucune, seront pertinentes pour la situation de votre collectivité.



Plans de lutte contre les changements climatiques et objectifs de carboneutralité des collectivités locales

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Lutte contre les changements climatiques de la collectivité	Le projet est conçu pour aider la collectivité à renforcer et à atteindre ses objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques (si possible).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas?
Lutte contre les changements climatiques basés sur des projets	Le promoteur mène des consultations adéquates auprès de la collectivité sur les effets suivants de la lutte contre les changements climatiques : (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.) ⁵ <ul style="list-style-type: none"> • émissions de gaz à effet de serre (GES); • effets sur les puits de carbone (p. ex., forêts, océans, ou autres environnements naturels); • mesures d'atténuation des GES; • meilleures technologies (à faibles émissions) disponibles et pratiques environnementales exemplaires; • résilience aux changements climatiques; • utilisation des crédits compensatoires pour les GES. 	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord (Évaluez séparément chaque élément qui s'applique.) Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi votre collectivité pense-t-elle cela? • Quand est-elle consultée? • Comment se déroulent les consultations? • Qu'est-ce qu'une consultation adéquate de la collectivité? • Comment ces effets/avantages seront-ils mesurés et surveillés?
Carboneutralité en 2050	Si le projet sera exploité jusqu'en 2050 ou au-delà, il est conçu de manière que les émissions de GES soient nulles sur l'ensemble de son cycle de vie.	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de désaccord, quelles sont les émissions de GES prévues au cours de la durée de vie du projet? • Quelles sont les crédits compensatoires légitimes pour les GES (nouvelle séquestration permanente) à prendre en compte pour le calcul des GES sur la durée de vie nette? • Comment les émissions de GES seront-elles mesurées et surveillées? • Comment les émissions réelles de l'étape post-décisionnelle se comparent-elles aux émissions prévues?

(suite...)

5 Pour plus de renseignements, consultez l'évaluation stratégique des changements climatiques du gouvernement du Canada, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/evaluations-strategiques/changements-climatiques.html>.



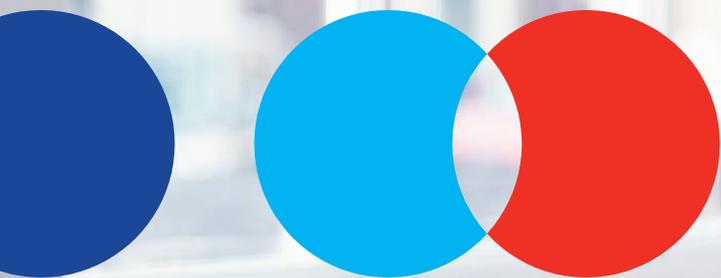
Émissions sur l'ensemble du cycle de vie	Si le projet ne sera pas exploité jusqu'en 2050 ou au-delà, il est conçu afin de réduire les émissions de GES au fil du temps ou pour utiliser la meilleure technologie disponible (à faible taux d'émission) (si possible).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas? • L'ampleur des émissions est-elle acceptable au regard des effets/avantages sociaux et économiques pour le bien-être de la collectivité? Le projet est-il dans l'intérêt de la collectivité? • Comment les émissions de GES seront-elles mesurées et surveillées? • Comment les réductions réelles des émissions de l'étape post-décisionnelle se comparent-elles à celles des plans de réduction des émissions?
Intensité énergétique	La conception du projet comprend des stratégies visant à réduire l'intensité énergétique (si possible).	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas? • Comment les réductions d'intensité énergétique seront-elles mesurées et surveillées? • Comment les réductions réelles de l'intensité énergétique de l'étape post-décisionnelle se comparent-elles à celles des plans de réduction de l'intensité énergétique?

B Plans de lutte contre les changements climatiques et objectifs de carboneutralité fédéraux

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Mesure	Demandes de clarification
Lutte contre les changements climatiques fédérale	Le projet est conçu pour contribuer à la réalisation des objectifs fédéraux de réduction des émissions de GES du Canada (si possible)	Fortement d'accord/d'accord/plutôt d'accord/plutôt en désaccord/pas d'accord/fortement en désaccord Contrôlez pendant les étapes préparatoire, de l'étude d'impact, de l'évaluation d'impact et post-décisionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi? Expliquez votre résultat. • En cas de désaccord, pourquoi pas?

Section 4

Évaluation



Des indicateurs et des mesures ont été choisis. Et maintenant?

Les promoteurs et les collectivités devraient :

- convenir des indicateurs à inclure dans le plan de mobilisation communautaire;
- confirmer les mesures permettant d'évaluer le rendement de chaque indicateur;
- prévoir des contrôles périodiques pour réévaluer les mesures;
- chercher en permanence à clarifier les entrées pour chaque indicateur;
- fixer des attentes claires quant à la manière dont les indicateurs seront atteints.

Questions à poser

- **Les deux parties ont-elles toujours l'impression que tout se déroule comme prévu?**
- **Qu'est-ce qui fonctionne bien?**
- **Que devrions-nous faire différemment?**
- **Qu'est-ce qui doit être ajusté à l'avenir?**
- **Qu'est-ce qui s'est passé différemment de ce qui était prévu?**
- **Quels sont les enseignements tirés?**

Une dernière remarque

La mobilisation n'est jamais facile. Le présent guide est un outil destiné à aider les collectivités et les promoteurs à naviguer dans le processus complexe de co-création d'un plan de mobilisation communautaire adapté aux valeurs et aux besoins uniques d'une collectivité. Tous les participants peuvent revenir au guide encore et encore pour adopter ou adapter les mesures afin de soutenir leurs résultats uniques, en vue de garantir une mobilisation significative et substantielle tout au long de la durée de vie du projet.



À garder à l'esprit

L'évaluation continue du plan de mobilisation communautaire est essentielle. Ceci est particulièrement important en cas de changement de propriété du projet.

Les indicateurs choisis et le plan de mobilisation global devraient être modifiés au besoin.

Annexe A

Glossaire

Carboneutralité

La carboneutralité signifie que les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère sont équilibrées par les absorptions anthropiques de GES dans l'atmosphère au cours d'une période donnée. L'engagement du Canada en matière de carboneutralité porte sur tous les GES et est limité géographiquement aux émissions générées au Canada dans tous les secteurs⁶.

Collectivité

Le terme « collectivités » représente plus que les administrations municipales. Il désigne un réseau de personnes, d'institutions et d'organisations qui interagissent au sein d'un territoire dont les limites peuvent être vaguement délimitées par une forme de gouvernement plus petite qu'une province ou un territoire, une économie cohérente et un réseau d'infrastructures. Les collectivités sont caractérisées par leur taille, une forme d'administration locale (régions, villes, cantons, hameaux, réserves/zones de peuplement, etc.), ainsi que par des ressources et des capacités que les personnes, les institutions et les organisations possèdent et gèrent pour fournir des services et des biens à la collectivité en question. Cela signifie que les collectivités du Canada sont diverses⁷.

Indicateurs

Les indicateurs sont des faits ou des valeurs spécifiques qui permettent aux collectivités de se faire une idée de l'état des principaux facteurs de mobilisation.

Mesures

Il s'agit des mesures spécifiques attribuées à la réponse d'une collectivité à un indicateur.

6 Définition tirée de *All Net-Zero Pathways Begin With a Local Step*, <https://questcanada.org/project/blog-diversepathways/>.

7 Ibidem

Annexe B

Ressources relatives à la mobilisation communautaire

Pratiques exemplaires en matière de mobilisation communautaire

- *Guide to Effective Indigenous Involvement* de la Coalition des Premières Nations pour les grands projets : https://secureservercdn.net/45.40.145.201/14x.5f4.mftftpupload.com/wp-content/uploads/2021/03/FNMPC_Guide_Oct15202_FINAL.pdf.
- *Community Engagement Guide* de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs : <https://www.pdac.ca/priorities/responsible-exploration/e3-plus/community-engagement-guide/introduction>.
- *Pratiques exemplaires pour l'engagement auprès des peuples autochtones* de l'UNESCO : <https://fr.ccunesco.ca/-/media/Files/Unesco/Ressources/2019/08/PratiquesExemplairesEngagementPeuplesAutochtonesGeoparcs.pdf>.
- *Minimum Quality Standards and Indicators for Community Engagement* de l'UNICEF : <https://www.unicef.org/mena/reports/community-engagement-standards>.

Ressources de l'Association internationale pour la participation publique (IAP2).

- *IAP2 Core Values for the Practice of Public Participation* : <https://iap2canada.ca/foundations>.
- *IAP2 Spectrum* : https://iap2canada.ca/resources/Documents/IAP2%20Canada-Foundations-Spectrum_revised_june_orange.pdf.
- *Challenges and Advancements in Evaluating Public Participation* : <https://drive.google.com/file/d/0B-X3U0XoYSsfTTJYkJKQ25LaDQ/view?usp=sharing&resourcekey=0-Xxzh-cz1prjX-OaQ-iwvww>.

Lignes directrices sur la participation du public et des Autochtones de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)

- *Document d'orientation : Participation du public à l'évaluation d'impact* <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/participation-public-loi-evaluation-impact.html>.
- *Guide : Participation des Autochtones à l'évaluation d'impact* <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/guide-participation-autochtones-ei.html>.

Programme d'aide financière aux participants de l'AEIC

- *Programme d'aide financière aux participants* : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/programmes-aide-financiere/programme-aide-financiere-participants.html>.
- *Programme de soutien des capacités autochtones* : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/programmes-aide-financiere/programme-soutien-capacites-autochtones.html>.

Priorités et initiatives autochtones⁸

- *Truth and Reconciliation Commission's (TRC) Calls to Action* : https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/british-columbians-our-governments/indigenous-people/aboriginal-peoples-documents/calls_to_action_english2.pdf.
- *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)* : https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRI PS_fr.pdf.
- *Recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)* : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/National-Inquiry-Master-List-of-Report-Recommendations-Organized-By-Theme-and-Jurisdiction-2018-FR-FINAL.pdf>.
- *Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)* : <https://www.mmiwg-ffada.ca/final-report/>.
- *2020–2023 Strategy and Action Plan d'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK)* : <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2020/05/2020-2023-ITK-Strategy-and-Action-Plan-English-FINAL.pdf>.
- *Ensuring the Safety and Well-Being of Inuit Women in the Resource Extraction Industry: A literature review* de l'Association des femmes inuites du Canada Pauktuutit : <https://www.pauktuutit.ca/wp-content/uploads/Litterature-Review-V9-updated.pdf>.
- *Addressing Inuit Women's Economic Security and Prosperity in the Resource Extraction Industry – rapport* de Pauktuutit : https://www.pauktuutit.ca/wp-content/uploads/Addressing-Inuit-Womens-Economic-Security-Prosperity_Mar302021.pdf.



8 Remarque : Il s'agit d'exemples de priorités et d'initiatives autochtones, et non d'une liste exhaustive. Il peut y avoir d'autres priorités et initiatives, ainsi que des traités historiques et des ententes modernes de revendication territoriale qui sont plus pertinents dans le contexte de votre collectivité.

Annexe C :

Liens avec le GRI et les ODDNU

Les indicateurs peuvent être liés aux stratégies environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des promoteurs et aux objectifs de développement durable des collectivités. Les tableaux suivants établissent un lien entre chacune des trois sections d'indicateurs et leur sous-section, d'une part, et les divulgations pertinentes de la Global Reporting Initiative (GRI) et les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODDNU), d'autre part.

Des engagements forts en faveur d'une participation significative des collectivités dans le cadre du processus d'évaluation d'impact peuvent contribuer à la réalisation d'objectifs généraux tels que l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement et l'amélioration du bien-être social et économique au profit des générations actuelles et futures. Cela peut également contribuer à l'évaluation du promoteur, à son accès aux capitaux et à sa réputation.

La GRI est utilisée à titre d'illustration. Elle a été choisie pour son engagement fort en faveur des divulgations sociales, en plus des divulgations économiques et environnementales. Mais une pratique solide en matière de mobilisation communautaire peut être utilisée pour fournir une granularité supplémentaire à tout cadre ESG.

Section 1 : Mesure des effets communautaires – définition des effets et des avantages d'un projet

Sous-section des indicateurs	Divulgence pertinente de la GRI	ODDNU pertinents
A. Bien-être communautaire et social	<ul style="list-style-type: none"> • GRI 2-22 • GRI 2-23 • GRI 2-25 • GRI 3-1 • GRI 203 • GRI 413 	<ul style="list-style-type: none"> • SDG 3 • SDG 5 • SDG 9 • SDG 11
B. Bien-être économique	<ul style="list-style-type: none"> • GRI 2-7 • GRI 202 • GRI 401 • GRI 405 	<ul style="list-style-type: none"> • SDG 5 • SDG 8 • SDG 11
C. Bien-être environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • GRI 2-23 • GRI 2-25 • GRI 2-29 • GRI 3-1 • GRI 301 • GRI 302 • GRI 303 • GRI 304 • GRI 305 • GRI 306 • GRI 413 	<ul style="list-style-type: none"> • SDG 3 • SDG 6 • SDG 7 • SDG 11 • SDG 12 • SDG 13 • SDG 14 • SDG 15

Section 2 : Mesure de la mobilisation communautaire – évaluation du processus de mobilisation

Sous-section des indicateurs	Divulgence pertinente de la GRI	ODDNU pertinents
A. Autonomisation, appropriation et mobilisation significative	<ul style="list-style-type: none"> • GRI 2-22 • GRI 2-23 • GRI 2-25 • GRI 2-29 • GRI 3-1 • GRI 411 	<ul style="list-style-type: none"> • SDG 10 • SDG 13 • SDG 14 • SDG 15
B. Confiance et responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> • GRI 2-29 	
C. Inclusion et équité	<ul style="list-style-type: none"> • GRI 2-23 • GRI 2-29 • GRI 202 • GRI 401 • GRI 405 • GRI 413 	<ul style="list-style-type: none"> • SDG 10
D. Renforcement des capacités/formation relative à la mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • GRI 2-29 • GRI 413 	
E. Communication et accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • GRI 2-29 • GRI 413 	

Section 3 : Mesure de la lutte contre les changements climatiques – liaisons des projets aux objectifs de carboneutralité

Sous-section des indicateurs	Divulgateion pertinente de la GRI	ODDNU pertinents
A. Plans de lutte contre les changements climatiques et objectifs de carboneutralité des collectivités locales	<ul style="list-style-type: none">• GRI 2-22• GRI 302• GRI 305	<ul style="list-style-type: none">• SDG 13
B. Plans de lutte contre les changements climatiques et objectifs de carboneutralité fédéraux	<ul style="list-style-type: none">• GRI 302• GRI 305	<ul style="list-style-type: none">• SDG 13

Pour plus de renseignements et l'ensemble complet des normes de la GRI :

<https://globalreporting.org/standards/>.

Pour une ventilation détaillée et l'ensemble complet des

ODDNU : <https://sdgs.un.org/goals>.

Annexe D :

Méthodologie

Le Conference Board du Canada a commencé le projet par une analyse documentaire des évaluations fédérales des grands projets et des pratiques de mobilisation communautaire des promoteurs, de la documentation sur les pratiques exemplaires en matière de mobilisation communautaire, des cadres de mobilisation autochtone et des pratiques exemplaires d'évaluation de la durabilité connexes.

Afin d'obtenir des renseignements stratégiques sur les préoccupations et les recommandations en matière de mobilisation, neuf ateliers régionaux sur cette dernière ont été organisés virtuellement à l'automne 2021 :

- 8 septembre – Multipartite, Prairies
- 9 septembre – Multipartite, Territoires
- 14 septembre – Multipartite, Canada atlantique
- 16 septembre – Multipartite, Québec (en français)
- 28 septembre – Multipartite, Ontario
- 5 octobre – Territoires autochtones
- 6 octobre – Multipartite, Colombie-Britannique
- 12 octobre – Autochtone, Canada atlantique et Québec
- 14 octobre – Autochtone, Ontario et Ouest canadien

Développement des contacts et communication

Les critères pour les invités étaient axés sur la représentation du leadership à partir d'un échantillon représentatif d'intervenants régionaux. Six ateliers régionaux consistaient en des séances multipartites réunissant des organisations communautaires, des représentants autochtones, des organisations non gouvernementales (ONG), des praticiens de l'évaluation d'impact, des experts universitaires, l'industrie et les trois ordres de gouvernement. Trois ateliers étaient conçus pour garantir une bonne représentation des contextes autochtones et des effets des grands projets sur les territoires, les pratiques, les moyens de subsistance et la culture traditionnels, les liens avec les droits issus de traités et l'importance des avantages sociaux et économiques. Nous avons utilisé

des recherches dans des bases de données Web et internes, ainsi qu'un contact direct, afin d'identifier les invités appartenant à ces catégories d'intervenants.

Les invités comprenaient :

- des vice-présidents et des directeurs des relations avec les collectivités et les Autochtones de l'industrie;
- des professeurs en pratique d'évaluation d'impact et gestion environnementale;
- des consultants principaux en environnement et socio-économie;
- des chefs, des directeurs de la sensibilisation communautaire et des directeurs des terres des gouvernements autochtones;
- des conseillers en santé et développement des ressources des autorités sanitaires régionales;
- des directeurs généraux d'ONG;
- des présidents et des directeurs d'initiatives communautaires de fondations communautaires;
- des maires, des chefs de services administratifs et des gestionnaires de développement économique et de planification environnementale des administrations municipales touchées par les grands projets;
- des agents de liaison des Premières Nations et des analystes politiques principaux de ministères des gouvernements provinciaux et fédéral.

Des courriels ont été envoyés quatre semaines avant chaque atelier, ainsi que des courriels de suivi deux semaines et une semaine avant chaque atelier. Les envois de courriels ont été complétés par des appels téléphoniques directs et des appels de suivi directs par courriel aux contacts. Les courriels de rappel envoyés aux invités confirmés comprenaient un document d'information qui fournissait du contexte sur la mobilisation communautaire dans le processus d'évaluation d'impact, la surveillance à long terme, ainsi que l'objectif et les résultats de nos ateliers de consultation régionaux.

Soixante-dix-sept personnes, représentant soixante-huit organisations différentes, ont participé à neuf ateliers régionaux de mobilisation organisés virtuellement à l'échelle du Canada. Au total, 487 personnes issues de 424 organisations ont été contactées.

Structure des ateliers

Une présentation PowerPoint a été utilisée pour présenter les concepts clés, donner un aperçu du projet et présenter les thèmes de discussion. Après la présentation des participants, le reste de l'atelier a été divisé en deux discussions thématiques sur la mobilisation communautaire et la surveillance à long terme.

Chaque atelier de deux heures comprenait une déclaration et une explication de la règle de Chatham House, une reconnaissance du territoire autochtone, une présentation PowerPoint, la présentation des participants et deux séances de discussion de 45 minutes.

L'équipe du Conference Board du Canada a animé ou coanimé cinq ateliers multipartites en anglais et trois ateliers régionaux autochtones. Un atelier multipartite en français a été animé au Québec.

Validation du guide

Les résultats des ateliers ont servi d'observations clés. Des entrevues de validation semi-structurées et approfondies ont été menées pour mieux comprendre les questions relatives à la mobilisation communautaire, examiner l'ébauche de guide et mettre à l'essai les thèmes et les mesures des indicateurs. Le Conference Board du Canada a fait appel au même large éventail d'intervenants régionaux des ateliers. Des réponses écrites ont également été reçues. Au total, 15 entrevues ont été menées auprès de 18 participants.

Un groupe de discussion pilote a été mis en place en février 2022 pour mettre le guide à l'essai et comprendre comment les promoteurs et les groupes communautaires utiliseraient l'outil. Le Conference Board du Canada a fait appel à un promoteur expérimenté en matière de mobilisation communautaire, qui a désigné des groupes communautaires avec lesquels il entretenait déjà des relations. Au total, six participants se sont prêtés à l'exercice.

Nous remercions tous les participants aux ateliers, les réviseurs, les personnes interrogées et les participants aux groupes de discussion pour leurs contributions. La participation de ces personnes et organisations ne constitue pas une approbation ou une responsabilité pour le contenu de la version finale du guide. La liste complète des participants ayant donné leur accord figure ci-dessous.

Réviseurs du guide, participants aux entrevues et aux groupes de discussion

Nom	Titre	Organisation
Lori Ackermann	Mairesse	Ville de Fort St. John (C.-B.)
Gordon Borgstrom	—	—
Alex Buchan	Directeur, Affaires du Nunavut occidental	Mines Agnico Eagle Limitée
Jennifer Chamberlin	Gestionnaire, planification communautaire	Saskatchewan Association of Rural Municipalities (SARM)
Cheryl Chetkiewicz	Scientifique en conservation	Wildlife Conservation Society Canada
Patricia Fitzpatrick	Professeure de géographie	Université de Winnipeg
Robert B. Gibson	Professeur en environnement, ressources et durabilité	Université de Waterloo
Kevin Hanna	Professeur en sciences de la Terre, de l'environnement et de la géographie	UBC Okanagan
Suzanne LeClair	Conseillère principale, Relations avec les intervenants	Mines Agnico Eagle Limitée
Jim MacEachern	Directeur général	Chambre de commerce de Kitikmeot
Krista Maydew	Directrice, Affaires intergouvernementales,	IAMGOLD Corporation
Graeme Morin	Consultant scientifique	Comité consultatif sur l'environnement de la Baie James (CCEBJ)
Barbara Oke	Conseillère technique en santé et exploitation des ressources	BC Northern Health
Jamie Quesnel	Directeur, Permis et affaires réglementaires	Mines Agnico Eagle Limitée
Angel Ransom	Directrice, Services environnementaux	Coalition des Premières Nations pour les grands projets
Craig Reid	Conseiller principal	Association des municipalités de l'Ontario (AMO)
Paula Tait	Conseillère technique en santé et exploitation des ressources	BC Northern Health
Peter Tapatai	—	Hameau de Baker Lake, Nunavut
Peter Taptuna	Conseiller principal, division des terres (ancien premier ministre du Nunavut)	Kitikmeot Inuit Association
Josh Thompson	Gestionnaire, Sensibilisation et mobilisation des intervenants	Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique
Sally Western	Conseillère technique	BC Northern Health
Tomasz Wlodarczyk	Conseiller principal, gestion de l'environnement, planification et approbations	SLR consulting



Remerciements

Le présent rapport a été préparé pour l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Les membres suivants du Conference Board du Canada ont contribué à la recherche : Colin Brown, Marta Bristow, Gillian Kerr, Stefan Fournier et Twiladawn Stonefish. D'autres membres de l'équipe du Conference Board ont contribué aux activités d'animation, d'administration, d'entrevue et de révision : Pedro Antunes, Bryan Benjamin, Kathryn Dougherty, Roger Francis, Brett Goodwin, Andrea Nadeau et Chantal Pye.

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont pris le temps de participer à cette recherche en tant que participants à des ateliers, réviseurs, personnes interrogées et participants aux groupes de discussion.

Forte mobilisation, solides résultats : Un guide sur les indicateurs de mobilisation

Colin Brown, Marta Bristow et Gillian Kerr

Pour citer cette recherche : BROWN, Colin, Marta Bristow et Gillian Kerr

« Strong Engagement, Strong Outcomes: An Engagement Indicators Playbook », Ottawa : Le Conference Board du Canada, 2022.

© 2022 Le Conference Board du Canada*

Publié au Canada | Tous droits réservés | Accord n° 40063028 |

*Constituée en société sous le nom d'AERIC Inc.

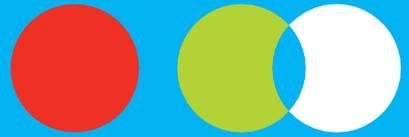
Une version accessible de ce document pour les personnes malvoyantes est disponible sur demande.

Agent d'accessibilité, Le Conference Board du Canada

Tél. : 613 526-3280 ou 1 866 711-2262

Courriel : accessibility@conferenceboard.ca

MD Le Conference Board du Canada est une marque déposée de The Conference Board, Inc. Les prévisions et les recherches reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et sources de données, et sont soumises à des risques et des incertitudes inhérents. Ces renseignements ne constituent pas des conseils spécifiques en matière d'investissement, de comptabilité, de droit ou de fiscalité. La responsabilité des résultats et des conclusions de cette recherche incombe entièrement au Conference Board du Canada.



Où les idées rencontrent l'impact